

Novembre/ Décembre 2010



HORAIRES	Hors vacances scolaires	Petites vacances Scolaires (Zone A uniquement)	Vacances Juillet/Août
Lundi	12h15 / 13h30*	11h00 / 18h00	9h00 / 18h30
Mardi	18h30 / 20h45	14h00 / 20h45	14h00 / 18h30
Mercredi	15h00 / 17h45	15h00 / 17h45	14h00 / 18h30
Jeudi	12h15 / 13h30*	11h00 / 18h00	9h00 / 18h30
Vendredi	17h00 / 20h45	14h00 / 20h45	14h00 / 18h30
Samedi	15h00 / 18h45	10h00 / 12h00 15h00 / 18h45	10h00 / 12h00 14h00 / 18h30
Dimanche	10h00 / 12h30	10h00 / 12h30	10h00 / 12h30

* Grand Bassin uniquement Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires indiqués ci-dessus.

Sommaire :

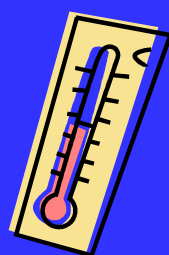
PAGE 1

- Horaires
- Vacances
- Fermetures
- Températures Bassins
- Cartes d'accès



*Ouverture Exceptionnelle
de 14h00 à 20h45
Le Vendredi 12 Novembre 2010*

**Vacances De Noël
Du Lundi 20 décembre au Dimanche 2 janvier inclus**



Grand Bassin : 27°
Petit Bassin : 29°

Pensez à échanger vos anciennes cartes d'accès, elles sont valables jusqu'au 31 janvier 2011.

PAGE 2

- Tarifs
- **ATTENTION :**
Règlement Intérieur :
Short Interdit !!!
- Chèques Vacances
-

FERMETURES*

Jeudi 11 Novembre : Férié
Samedi 25 Décembre : Férié
Dimanche 26 Décembre : Fermé
Samedi 1er Janvier : Férié
Dimanche 2 janvier: Fermé

* Sous réserve de modifications

Pratique :

TARIFS

Adultes : - 2.60 € une entrée
- 19.70 € 10 entrées

Enfants de 4 à 17 ans inclus :
- 1.90 € une entrée
- 12.00 € 10 entrées

Groupes - 1.60 € * (8 personnes minimum encadrées les mardis/vendredis matins)

Cours Futures mamans :
- 6.25 € une séance
- 30.40 € 5 séances

Cours collectifs : 90,00 €

Cours individuels (entrées comprises) :
- 15.00 € une séance
- 59.80 € 5 séances
- 97.90 € 10 séances

Sauna - 4.10 € + coût d'entrée

Frais de Renouvellement de carte (perdue, abîmée, volée) : 2 €

MAIRIE DE SAINT-MALO
Direction des Sports
Travaux Municipaux et Urbanisme

Nouveau



La Piscine Municipale du Naye accepte le paiement par chèques - Vacances.

Attention : l'établissement ne rend pas la monnaie.

La Direction.

MAIRIE DE SAINT-MALO
Direction des Sports
Piscine Municipale du Naye

Attention – Pour des raisons d'hygiène, seuls les maillots de bain sont autorisés à la piscine municipale du Naye. Fini le short ou le caleçon pour une meilleure qualité de l'eau !

Seul le maillot de bain est autorisé.



Sécurité

- Les ETAPS (Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives) ont une formation continue au secourisme et DSA (Défibrillateur Semi Automatique).
- Pour enrichir la chaîne de sécurité, le personnel de la piscine (accueil, entretien, technique) est formé à la Prévention et Secours Civique de Niveau 1 depuis août 2010, une mise à niveau sera faite chaque année.
- L'Évacuation ERP (Établissement Recevant du Public) : depuis 5 ans le personnel d'accueil, d'entretien, et technique suit chaque année un stage d'évacuation.

Rappel

Pourquoi la douche avant de se baigner ?

- Pour enlever : crème, déodorant, transpiration ... autant de particules qui ne seront pas ainsi au contact de l'eau des bassins et ne produiront pas de substances désagréables lors de leur destruction par le chlore (yeux rouges ...)
- Pour éliminer cheveux et poils, afin d'éviter de les retrouver à la surface de l'eau, avant qu'ils ne soient évacués et ou détruits par le chlore.